

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MAI 2021

POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DES BARAQUES

Le chantier se poursuit pour l'aménagement de la traversée des Baraques. Les travaux se situent actuellement au niveau du carrefour avec la RD27 (route de Saint-Christophe et route de Solignac). L'étroitesse de la chaussée au droit du chantier, côté route de Saint-Christophe, a nécessité la mise en place de restrictions temporaires de circulation. Les bétons désactivés devraient pouvoir être coulés pour les trottoirs de ce secteur entre le lundi 31 mai et le mercredi 2 juin.

A cette même date, le chantier va reprendre du côté de l'entrée Nord de l'agglomération des Baraques, et notamment au niveau du carrefour de Malpas. L'entreprise Eurovia va intervenir au niveau de la bretelle de décélération de Malpas pour créer une poutre sous chaussée permettant de supporter le dévoiement de la nationale prévu à cet endroit pour créer un tourne-à-gauche en voie centrale. Le chantier se poursuivra ensuite avec l'aménagement du carrefour et la création d'un cheminement piéton jusqu'à l'entrée nord des Baraques.

Le chantier d'aménagement devrait être terminé à la fin du mois de juin, à l'exception des plantations qui seront réalisées à l'automne. A noter également que la DIR Massif-Central va procéder au renouvellement de la couche de roulement de la RN88 (rabotage de la chaussée existante et pose d'un nouveau tapis d'enrobé) les lundi 28 et mardi 29 juin 2021. Cette opération aura un impact fort sur la circulation routière dans le secteur.

LANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOPROTECTION

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour apporter les derniers ajustements au programme de mise en œuvre de la vidéoprotection et lancer l'installation des équipements.

Les caméras seront installées sur les points suivants :

- rue du 8-mai-1945 (entrée de la zone d'activité du Comté-de-Foix),
- RN88 au carrefour de Malpas (deux caméras),
- RN88 au carrefour des Baraques (deux caméras),
- RD27 au Choumadou,
- Rue du Four à Malpas (près de l'Assemblée),
- RD27 à L'Estrade (carrefour RD27/chemin de Chaponade),
- Stade de Malpas,
- Centre technique municipal du Comté-de-Foix.

Le coût total du projet est porté à 43134 euros hors taxes. La commune a obtenu 80% de subventions auprès de L'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. La part restant à la charge de la commune est chiffrée à 8626,82 euros hors taxes. Les travaux d'installation devraient débuter au mois de juin. Parallèlement, une convention va être signée avec l'entreprise Gagne pour permettre l'installation d'un relais wifi sur leur site.

LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Suivant les consignes préfectorales, le conseil municipal a décidé d'autoriser à nouveau la location des salles communales pour les événements des particuliers et des associations.

Un protocole sanitaire s'impose néanmoins pour les locations qui seraient réalisées au mois de juin avec application du couvre-feu interdisant la présence de public dans lesdites salles après 21 heures jusqu'au 9 juin et après 23 heures entre le 9 et le 30 juin. Des seuils sont aussi appliqués sur les capacités d'accueil des salles : 35% de la capacité jusqu'au 9 juin

puis 65% entre le 9 juin et le 30 juin. En l'état actuel des informations communiquées par les services de l'Etat, les restrictions pour la location de ces salles pourraient encore être assouplies après le 30 juin et pour la période estivale.

Les limites concernant les salles communales sont les suivantes :

- Mill'Club de Malpas : 31 chaises disponibles jusqu'au 9 juin puis 59 chaises disponibles entre le 9 juin et le 30 juin ;
- Salle du Comté-de-Foix : 18 chaises disponibles jusqu'au 9 juin puis 33 chaises disponibles entre le 9 juin et le 30 juin.
- Salle polyvalente : compte-tenu de l'utilisation de la salle polyvalente pour les activités du groupe scolaire Louis-Pergaud ainsi que pour la tenue des élections départementales et régionales, les locations de cette salle seront restreintes pour le mois de juin.

Pour les locations sur les mois de juillet, août et septembre, les personnes ayant réservé une salle en 2020 et ayant dû annuler cette réservation seront prioritaires pour disposer d'un nouveau créneau et seront recontactées par la mairie avant le jeudi 3 juin à 17h30. Les salles seront ensuite remises à la location selon les modalités habituelles (et sous réserve de l'évolution des consignes préfectorales). Ouverture des réservations le vendredi 4 juin à 9 heures.

RAPPORTS DE VISITE DES STATIONS D'EPURATION DE TARREYRES ET DE CUSSAC-BOURG

Le service eau et assainissement de Haute-Loire Ingénierie a remis ses rapports de visite des stations d'épuration de Tarreyres et du bourg de Cussac-sur-Loire.

Des désordres sont observés à la station d'épuration de Tarreyres avec un rejet de mauvaise qualité dans le milieu naturel, présentant de fortes concentrations en matières organiques, en matières en suspension et en ammonium. Le rapport relève un fonctionnement « pas correct », la « vétusté » de l'ouvrage en dépit d'un bon entretien, « une conception obsolète », et préconise « une réhabilitation à envisager ». Les services gestionnaires de ces installations ont également été destinataires du rapport.

Concernant la station d'épuration du bourg de Cussac-sur-Loire, le rapport met en évidence des rejets de « bonne qualité ».

SECTORISATION DES SECOURS DANS LA COMMUNE DE CUSSAC-SUR-LOIRE

Le maire informe le conseil municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire envisage de modifier la couverture opérationnelle des secours dans la commune de Cussac-sur-Loire.

Actuellement, la commune de Cussac-sur-Loire est découpée en trois secteurs opérationnels :

- le secteur Cussac-Est (rive droite de la Loire), défendu en premier appel par le centre d'incendie et de secours de Coubon ;
- le secteur Cussac-Centre (Le Bourg, Veneyres, Les Ayeux), défendu en premier appel par le centre d'incendie et de secours du Brignon/Solignac ;
- le secteur Cussac-Ouest (Malpas, Les Baraques, Tarreyres, Le Comté-de-Foix, L'Estrade), défendu en premier appel par le centre de secours principal du Puy-en-Velay.

L'ajustement de la sectorisation proposé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours vise à proposer le redécoupage suivant :

- secteur Cussac-Est, défendu en premier appel par le centre d'incendie et de secours de Coubon : rive droite de la Loire ;
- secteur Cussac-Centre, défendu en premier appel par le centre d'incendie et de secours du Brignon/Solignac : Le Bourg, Veneyres, Les Ayeux, Malpas, Les Baraques (pour la partie située à l'est de la RN88) et Tarreyres (pour la partie située à l'est de la RN88) ;

- secteur Cussac-Ouest, défendu en premier appel par le centre de secours principal du Puy-en-Velay : Les Baraques (pour la partie située à l'ouest de la RN88, y compris la route nationale), Tarreyres (pour la partie située à l'ouest de la RN88, y compris la route nationale), L'Estrade, Les Alouettes et Le Comté-de-Foix.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours expose, par courrier en date du 3 décembre 2020, que cet ajustement de la sectorisation pour la couverture opérationnelle de la commune de Cussac-sur-Loire peut être réalisée « sans dégrader la distribution des secours » sur la commune. Ces affirmations sont étayées par les statistiques opérationnelles remises à la commune par courrier en date du 19 avril 2021. Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de nouvelle couverture opérationnelle de la commune de Cussac-sur-Loire telle que proposée et demande, par soucis de cohérence territoriale, d'étudier l'opportunité d'intégrer le secteur dénommé Cussac-Ouest dans le périmètre du secteur Cussac-Centre.

EQUIPEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Une réunion s'est tenue, lundi 17 mai en présence d'une technicienne de la chambre d'agriculture, en vue d'avancer sur le montage financier pour les investissements matériels du restaurant scolaire. La commune envisage effectivement l'achat d'une chambre froide et d'une banque en inox. Le remplacement du four et du lave-vaisselle sont aussi étudiés. Pour ces investissements, la commune n'était pas éligible au plan de relance du ministère de l'agriculture et de l'alimentation). Des crédits européens pourraient être obtenus par le biais d'un futur programme Leader et des crédits régionaux pourraient aussi être obtenus mais sous réserve d'un plancher d'investissement plus conséquent. Le conseil municipal continue d'examiner ces différentes hypothèses.

TRAVAUX DE RENOVATION DES FAÇADES DE L'ÉGLISE SAINT-SULPICE

La reprise du chantier de rénovation des façades de l'église Saint-Sulpice, au bourg de Cussac-sur-Loire, a dû être reportée pour des raisons administratives et techniques. Un redémarrage du chantier est espéré autour du jeudi 3 juin.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU MARCHÉ GROUPE DE FOURNITURE D'ÉNERGIE

Depuis janvier 2018, la commune de Cussac-sur-Loire adhère à un marché groupé pour la fourniture d'électricité. Ce marché fédère les syndicats départementaux d'énergie de la Haute-Loire, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, du Gers, du Lot, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées et du Tarn, soit 1400 membres et 36000 points de livraison de l'énergie.

L'ensemble de l'éclairage public et des bâtiments publics de la commune de Cussac-sur-Loire (à l'exception du stade de football) sont concernés par ce marché groupé. Le conseil décide de renouveler son adhésion à ce groupement de commandes pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Le conseil municipal décide aussi de souscrire à une « option verte » par le biais de laquelle le fournisseur d'énergie qui sera retenu s'engage à acheter l'équivalent de notre consommation auprès d'installations de production d'énergie renouvelable.

CONVENTION AVEC LA SPA DE LA HAUTE-LOIRE POUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS

La commune de Cussac-sur-Loire doit faire face à un problème de prolifération des chats errants dans plusieurs quartiers, notamment à Malpas (rue du Four, rue des Ecoles, rue du Théron, rue des Combes), au bas du Comté-de-Foix, et au Martouret. Une convention va être passée avec la SPA de la Haute-Loire pour mener une campagne de piégeage, stérilisation et identification des chats errants. La population sera informée en amont des jours de piégeage pour que les chats domestiques soient gardés à l'intérieur. La somme de 500 euros est allouée à cette opération et la SPA abonde dans les mêmes proportions. A titre d'information, la stérilisation et l'identification des chats sont facturés 84 euros pour les femelles et 53 euros pour les mâles.

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Sur sollicitation des services préfectoraux, le conseil municipal est amené à se positionner pour accorder une ouverture dérogatoire des commerces durant les quatre dimanches du mois de juin. Ces proposition vise à permettre aux commerces qui le désirent d'ouvrir le dimanche au mois de juin pour rattraper la baisse du chiffre d'affaires subie en raison du contexte épidémique mais aussi à lisser les flux de clients au maximum sur l'ensemble de la semaine eu égard à la nécessité de limiter le nombre de clients susceptibles de se trouver simultanément dans ces établissements. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce régime dérogatoire pour les quatre dimanches du mois de juin.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DU SOLIGNAC-SUR-LOIRE

Lors du conseil du jeudi 29 avril 2021 a été évoquée la mise en place d'un nouveau mode de financement du SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique) de Solignac-sur-Loire, structure qui assure la gestion des deux centres de loisirs de Bains et Solignac-sur-Loire. La cotisation des communes s'opère dorénavant au prorata de la moyenne du nombre de journées consommées par les enfants de chaque commune et non plus au prorata de la population. Cette décision nécessite de modifier les statuts du SIVU en conséquence. Le conseil municipal émet un avis favorable.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE SOLIGNAC-SUR-LOIRE

Le conseil municipal de Cussac-sur-Loire alloue une subvention de 100 euros à l'association Familles Rurales de Solignac-sur-Loire. Cette association organise diverses activités : yoga, pilate, zumba, fitness, musique, judo, viet-vo-dao, théâtre, salsa/bachata. Elle organise aussi des stages (cuisine/pâtisserie, art floral) et des sorties familiales. L'association compte 140 adhérents dont près d'une trentaine de familles de Cussac-sur-Loire.

CAMPAGNE DE BROYAGE DE VEGETAUX

La commune dispose d'un broyeur de végétaux et propose d'organiser une demi-journée de broyage ouverte aux particuliers au cours du printemps. La date et le lieu seront déterminés en fonction des besoins. Les habitants de la commune ayant des branches à faire broyer sont priés de se faire inscrire en mairie rapidement.

ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 2021

Les membres du conseil municipal ont établi le roulement pour la tenue des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales qui se tiendront les dimanche 20 juin (premier tour) et dimanche 27 juin (second tour). L'ensemble des élus est mobilisé pour assurer l'accueil du public dans ces bureaux de vote et veiller à l'application du protocole sanitaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Les Restos du Cœur de la Haute-Loire remercient la commune de Cussac-sur-Loire pour la subvention de 100 euros accordée au titre de l'année 2021.

L'association des maires des Alpes-Maritimes remercie la commune de Cussac-sur-Loire pour l'aide de 500 euros allouée aux quarante-huit communes sinistrées par le passage de la tempête Alex en octobre 2020.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 24 juin 2021 à 20h15 en mairie.